



Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991

Affaire n° : IT-03-67-PT
Date : 10 novembre 2006
Original : FRANÇAIS
Anglais

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL PÉNAL INTERNATIONAL

Devant : M. le Juge Fausto Pocar, Président

Assisté de : M. Hans Holthuis, Greffier

Décision rendue le : 10 novembre 2006

LE PROCUREUR

c/

Vojislav ŠEŠELJ

**DÉCISION RELATIVE À L'APPEL INTERJETÉ CONTRE LA DÉCISION DU
GREFFIER DE COMMETTRE D'OFFICE DAVID HOOPER À LA DÉFENSE DE
VOJISLAV ŠEŠELJ DANS LE CADRE DE LA PROCÉDURE
ENGAGÉE CONTRE LUI**

Le Bureau du Procureur :

Mme Hildegard Uertz-Retzlaff
M. Daniel Saxon
M. Ulrich Mussemeyer

L'Accusé (assurant lui-même sa défense) :

Vojislav Šešelj

Les Conseils d'appoint :

M. David Hooper
M. Andreas O'Shea

1. Nous sommes saisi de l'appel¹ interjeté par Vojislav Šešelj contre la Décision du Greffier adjoint de commettre d'office à sa défense M. David Hooper². Le Greffe a déposé une réponse le 1^{er} novembre 2006³. Étant donné que la Décision relative à la commission d'office d'un conseil⁴ par laquelle la Chambre de première instance priait le Greffe de commettre d'office un conseil à la défense de Vojislav Šešelj a été annulée par une décision de la Chambre d'appel⁵, la commission d'office de M. David Hooper à la défense de Vojislav Šešelj a été révoquée. Dès lors, l'appel dont nous sommes saisi est sans objet.

Dispositif

2. Par ce motif, l'appel interjeté par Vojislav Šešelj est **REJETÉ**.

Fait en anglais et en français, la version en anglais faisant foi.

Le 10 novembre 2006
La Haye (Pays-Bas)

Le Président du Tribunal
international

/signé/

Fausto Pocar

[Sceau du Tribunal international]

¹ *Appeal Against the Registrar's Decision to Assign David Hooper as Defence Counsel in the Proceedings Against Dr. Vojislav Šešelj*, 6 septembre 2006 (l'« Appel »).

² Décision du Greffier adjoint, 30 août 2006.

³ *Registry Submission Regarding Appeal Against Registrar's Decision to Assign Defence Counsel to Vojislav Šešelj*, 1^{er} novembre 2006.

⁴ Décision relative à la commission d'office d'un conseil, 21 août 2006.

⁵ Décision relative à l'appel interjeté contre la Décision relative à la commission d'office d'un conseil rendue par la Chambre de première instance, affaire n° IT-03-67-AR73.3, 20 octobre 2006.